



Recrutement du personnel administratif et technique des services de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-A)

1. Informations générales sur CGLU-A

L'Organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (ci-après dénommée CGLU-A) a été créée lors de son congrès fondateur qui s'est tenue à Tshwane (Afrique du Sud), en mai 2005. CGLU-A est une Association panafricaine regroupant les principales villes et régions/ gouvernements provinciaux/comtés et associations nationales détenant des pouvoirs locaux dans toutes les cinq sous-régions du continent africain (Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique Australe et Afrique de l'Ouest). Les membres de CGLU-A sont des autorités locales et des associations nationales et sous- régionales ayant des pouvoirs au niveau local. Plus précisément, ses membres directs sont les villes africaines abritant plus de 250.000 habitants ; on y compte aussi d'autres niveaux de gouvernements infranationaux tels que les comtés, les provinces, les régions, etc. Cette large adhésion - 40 associations nationales détenant des pouvoirs locaux et plus de 2.000 gouvernements locaux sur le continent africain – fait de CGLU-A la voix la plus reconnue et la plus autorisée en matière d'autorités locales africaines. En raison de l'adhésion massive de ses membres, CGLU-A représente à ce jour près de 350 millions d'africains.

Le siège de CGLU-A se trouve à Rabat, Maroc, l'Association jouit d'un statut diplomatique, en tant qu'organisation panafricaine internationale. CGLU-A est l'antenne africaine de "Cités et Gouvernements Locaux Unis" (Secrétariat de l'organisation mondiale Cités et gouvernements locaux), l'association internationale des autorités locales.

Dans le cadre du renouvellement de sa structure de gouvernance, CGLU-A tient, tous les trois ans, une Assemblée Générale de ses membres, en marge du Sommet Africités, l'un des événements phares de l'Organisation. L'Assemblée Générale élit pour un mandat de trois ans 45 membres au Conseil panafricain des gouvernements locaux (9 pour chacune des cinq régions d'Afrique) ; le Conseil panafricain représente l'Afrique au Conseil Mondial de CGLU. À son tour, le Conseil panafricain élit un Comité Exécutif de 15 membres (trois pour chacune des cinq régions d'Afrique). Le Comité Exécutif est l'organe politique de CGLU-A ; il assure l'exécution du mandat de CGLU-A sous la supervision du Conseil panafricain. Le Comité Exécutif représente également l'Afrique au Bureau Exécutif mondial de CGLU.

La Présidence de CGLU-Afrique est composée de cinq vice-présidents (un pour chacune des cinq régions d'Afrique), parmi lesquels le Président élu de CGLU-A. Le Comité Exécutif nomme le Secrétaire Général et ce dernier est responsable de la gestion administrative et comptable de CGLU-A.

La vision adoptée par les membres de CGLU-A lors du congrès fondateur de l'institution tenu en mai 2005 à Tshwane, Afrique du Sud, avait pour objet de "Renforcer l'unité africaine à partir des communautés de base et promouvoir le développement de l'Afrique en s'appuyant sur dernières". Partant de cette vision à long terme, la Mission de CGLU-A est la suivante :

1. Unifier les Autorités locales africaines, les intégrer dans le contexte du développement politique et économique du continent et les représenter dans toutes les instances pertinentes ;



2. Lutter pour la mise en place des autorités locales qui constituent une sphère distincte de gouvernement au niveau infranational, tout mettre en œuvre pour appuyer l'action des gouvernements nationaux et d'autres sphères de gouvernements en Afrique ;
 3. S'assurer que la démocratie, l'égalité et le respect des droits de l'Homme priment au niveau local ;
 4. Faire accréditer l'idée selon laquelle le capital humain et intellectuel et bien d'autres ressources peuvent être partagés au niveau des autorités locales en Afrique ;
 5. Renforcer le pouvoir des autorités locales à travers la recherche, la formation et le développement des capacités humaines ;
 6. Poursuivre le développement durable en partenariat avec les institutions, les structures et les programmes investis des missions similaires à celle de CGLU-A.
- Afin de mettre en œuvre sa vision et ses missions, la Direction de CGLU-A a adopté, en octobre 2007, un plan stratégique de 15 ans, allant de 2007 à 2021.

2. Informations générales sur le GADDEPA (Programme de gouvernance, de plaidoyer et de développement décentralisé pour l'Afrique)

Le GADDEPA est chargé de définir le programme de travail et les aspirations de CGLU-A. Il comporte les questions clés à résoudre afin d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des populations africaines, en assurant un équilibre entre la croissance socio-économique, l'inclusion sociale et la justice sociale, la qualité de l'environnement et une résilience accrue pour tous, y compris pour les plus vulnérables d'entre elles. Le GADDEPA comprend trois piliers de l'activité principale de CGLU-A: (i) le plaidoyer, la sensibilisation des autorités publiques et l'engagement ; (ii) l'apprentissage et la gestion des connaissances au niveau des organismes ; (iii) le développement des capacités institutionnelles.

Au titre du pilier 1, les activités relatives à la sensibilisation, à l'articulation de la parole et à la mobilisation, permettent d'assurer que le plaidoyer soutenu, la pression auprès des autorités publiques et l'engagement aideront à promouvoir la représentation et la voix des autorités locales dans le cadre de l'agenda de la coopération internationale ainsi que lors des processus décisionnels nationaux et continentaux, de manière à mieux refléter les demandes qui proviennent des citoyens au niveau local.

Au titre du pilier 2, la stratégie de l'apprentissage et de la gestion des connaissances au niveau des organismes se traduira par une plus grande participation dans les activités de mise en réseau et d'apprentissage entre pairs, ce qui améliorera de plus en plus la qualité de l'articulation de la demande, les capacités de résolution de problèmes et les capacités d'innovation des collectivités locales africaines. La production et la diffusion des connaissances devraient aider les membres à atteindre des niveaux plus élevés de productivité lorsqu'ils servent les populations vivant dans leurs circonscriptions. Une fois produite et diffusée, on devrait utiliser la connaissance ainsi acquise pour résoudre les problèmes des pouvoirs locaux dans le cadre de la prestation des services.

Au titre du pilier 3, des mesures sont prises pour renforcer la capacité du réseau de CGLU-A (siège, régions, associations nationales), ce qui conduit à l'amélioration de la communication et à une efficacité opérationnelle plus grande dans l'exécution de ses mandats fonctionnels auprès de ses circonscriptions. Cela implique: (i) l'établissement d'un siège permanent et fonctionnel avec des fonctions de base, (ii) la création aussi de bureaux régionaux qui devront simultanément, jouer pleinement leurs rôles de centres régionaux d'information et de ressources et (iii) la création des associations et des



réseaux dynamiques, fonctionnels et durables de pouvoirs locaux entièrement opérationnels dans tous les pays et dans toutes les régions.

3. Informations générales sur l'organisation fonctionnelle de CGLU-A

Le Secrétariat Général de CGLU-A a la responsabilité de mettre en œuvre les activités prioritaires définies dans le cadre du GADDEPA par les Organes Directeurs de CGLU-A. Sous la direction du Secrétaire Général, assisté par le Directeur de Cabinet et des Opérations, le Secrétariat général comprend cinq départements. Chacun d'entre eux est placé sous la responsabilité d'un Chef de département : le département chargé des programmes ; le département chargé de la campagne d'adhésion, du recrutement de nouveaux membres et des relations extérieures ; le département chargé de la communication ; le département de l'administration et des finances et le département chargé de l'Académie Africaine des Gouvernements Locaux (ALGA), responsable de l'amélioration des compétences professionnelles des fonctionnaires et des agents des collectivités locales. Pour mieux appuyer la campagne d'adhésion de nouveaux membres, le Secrétariat Général travaille en étroite collaboration avec les bureaux régionaux qui sont en voie de création dans chacune des cinq régions d'Afrique. Les bureaux régionaux assurent une liaison étroite avec les membres de CGLU-A dans les régions et appuient l'action du Vice-président du CGLU et des membres du Comité Exécutif de leurs régions.

4. Informations générales sur les partenariats de CGLU-A

La Direction de CGLU-A a conclu une série de conventions d'assistance financière et technique avec les principaux partenaires et institutions spécialisés dans le développement en Afrique et dans le monde, parmi lesquels figurent l'Alliance des villes, la Commission de l'Union européenne, le Ministère belge de la coopération pour le développement, l'Agence Française de Développement, le Gouvernement du Royaume du Maroc, le Ministère français des Affaires Étrangères, le Ministère de la Coopération du Luxembourg, la Coopération Suisse, l'ONU-Habitat ...

5. Les fiches techniques des postes à pourvoir

Voir Annexes

